

GUIDE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN LIGNE

I. PRÉALABLE :

☛ Usager

A. Se connecter au lien :

<https://encheres.douanes.bj>

NB : Consulter les marchandises (y compris les véhicules) programmées pour la ou les session (s) de vente.

B. Si intéressé :

1) Relever le code ou la référence de session de la vente prochaine par exemple « #DLEFHG » et prendre connaissance à la fois des :

- a) **délai de soumission** à la session ;
- b) **délai de visite physique** des produits s'il y a lieu ;
- c) **délai du démarrage** de la session ainsi que de sa durée.

2) Faire le dépôt :

- a) en espèces ou chèques certifiés d'une **caution de cinq cent mille (500 000) francs** contre quittance

de versement aux guichets du **Trésor Public sur le compte n°BJ6600100100000109798663** sur toute l'étendue du territoire nationale.

b) **Payer aussi par mobile money** sur le site www.tresorbenin.bj et cliquer sur « **Paiement Mobile via equittance** »

3) Confirmer la quittance de paiement par l'édition du relevé de compte ou par les messages d'alerte crédit du Trésor Public à l'adresse mail depotdouanes2017@gmail.com de **la Section Dépôt pour l'intégration et la centralisation des informations.**

NB : les usagers sont tenus, de bien prendre soin de la copie de leur quittance de versement car seul le numéro de ladite quittance donne accès de participer à la session concernée.

☛ SECTION/DEPOT

4) La Section Dépôt élabore **le tableau récapitulatif desdites soumissions** ainsi que les références des quittances pour son intégration sur la plateforme.

5) La Section Dépôt **ordonne ou lance le démarrage effectif** de la session après :

- a) étude et vérification de l'authenticité des informations reçues ;
- b) chargement/intégration du fichier ou du tableau récapitulatif dans le système ;
- c) lancement de la session.

II. DEROULEMENT EFFECTIF DE LA SESSION :

☛ Usager

6) **L'utilisateur se connecte, s'enregistre à la plateforme, accède à la session vente avec le numéro de sa**

quittance par exemple : BJXXXX et participe aux enchères.

7) Clôture de la session dans le délai imparti.

III. A LA FIN DE LA SESSION :

☞ Plateforme

8) La plateforme notifiée automatiquement par courriel mail à l'Adjudicataire le plus offrant.

☞ Adjudicataire

9) Ce dernier dispose d'un **déla** de **soixante-douze (72) heures** pour se rapprocher de la Section Dépôt en vue d'accomplir les formalités réglementaires jusqu'au paiement définitif du ou des produits achetés.

☞ SECTION/DEPOT

10) La Section Dépôt transmet au Bureau des Statistiques, de la Comptabilité et de la Centralisation

du Recouvrement des Recettes Douanières (BSC) de la DGD la **liste des cautions à r**étrocéder ou **rembourser** surtout celles des soumissionnaires n'ayant pas gagné d'offre.

☞ Usager

11) Les concernés se rapprochent du BSC de la DGD pour le remboursement de leur caution.



01 B.P. 400 COTONOU E-mail : douanes_beninoises@yahoo.fr Site web : www.douanes-benin.net Fax : (00229) 21 31 10 60 -Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DE L'ATLANTIQUE ET DU LITTORAL
RECETTE DES DOUANES DE COTONOU-PORT
SECTION DEPÔT

SECTION DÉPÔT-DOUANES :
DEMATERIALIZATION VENTE
AUX ENCHÈRES

GUIDE DE VENTE AUX
ENCHÈRES PUBLIQUES
EN LIGNE

NOVEMBRE 2023